

Le Port, le 23 Février 2023

La Principale

Aux

Professeurs,

Collège TITAN



2022-2023/n°173

Affaire suivie par
S.BAGNOLET

Téléphone
0262 43 61 41

Fax
0262 55 11 85

Courriel
ce.9741045T@ac-reunion.fr

15 boulevard de Toulouse
97827 Le Port CEDEX

Site internet
www.college-titan.ac-reunion.fr

Objet : Conseils de mi-semestre _ modalités d'organisation

Mesdames, Messieurs,

Les **conseils de mi-semestre** se dérouleront **du lundi 27 au 31 mars 2023** selon un planning qui vous sera envoyé par Mme la Principale-Adjointe.

Les modalités d'organisation sont les suivantes :

- **Composition des conseils de mi-semestre** :
 - Professeur Principal
 - CPE
 - Principale-adjointe ou Principale.

- **En amont des conseils de mi-semestre** :
 - le Professeur Principal aura, au préalable, fait un bilan (via pronote par exemple) avec les membres de l'équipe pédagogique pour repérer / récapituler les élèves en difficultés scolaires, ne travaillant pas et/ou ayant des problèmes de comportement.

 - Le Professeur Principal veillera à renseigner une appréciation générale qui figurera en bas du relevé de notes à remettre aux familles des élèves mentionnés ci-dessus.

- **Lors des conseils de mi-semestre** (qui se dérouleront sur les plages horaires libres des Professeurs Principaux ou sur la pause méridienne en cas d'indisponibilité des CPE référents ou d'un membre de la direction):
 - Echanges et recherche de solutions pour les élèves en difficultés scolaires, ne travaillant pas et/ou ayant des problèmes de comportement.

 - Vérification de la mise en œuvre des PPRE – PAP ou autres dispositifs d'aide et d'accompagnement (devoirs faits – tutorat).

 - Tableau des aides et dispositifs de suivi des élèves mis à jour par les CPE.

- **A l'issue des conseils de mi-semester :**
 - **Pour les élèves repérés en difficultés scolaires, ne travaillant pas et/ou ayant des problèmes de comportement :**
 - Les professeurs principaux convoquent les parents sur un créneau de leur choix.
 - ***La liste des jours et créneaux de réception des parents devra impérativement être envoyée à la Direction en fonction des niveaux suivis.***
 - **Pour les élèves ne présentant pas de difficultés :**
 - les parents étant demandeurs d'informations : figureront impérativement sur PRONOTE :
 - les notes de l'élève,
 - la moyenne de l'élève,
 - celle de la classe pour chaque matière.

Par ailleurs, le Professeur Principal veillera également à appeler les parents des élèves précités.

Comptant sur votre aide,

S.BAGNOLET
Principale